

Arrondissement du Sud-Ouest – Secteur de Griffintown

## Réaménagement de la rue Peel: travaux et entraves dès le 29 mars

Dans le cadre du réaménagement de la rue Peel, entre les rues Smith et Notre-Dame, la Ville de Montréal vous informe de la reprise des travaux et des prochaines entraves.

### Nature des travaux

- Travaux sur le réseau d'égout et d'aqueduc;
- Travaux sur le réseau électrique;
- Reconstruction de la chaussée et du trottoir du côté ouest de la rue Peel;
- Construction de la future piste cyclable, soit le Réseau express vélo (REV) du côté ouest.
- Plantation d'arbres du côté est.

### Impacts sur la circulation

Les dates sont sujettes à modification selon les conditions météorologiques.

### **Rue Peel, entre les rues Smith et Wellington**

D'avril à automne 2021

- Fermeture complète de la rue Peel, entre les rues Smith et Wellington pour environ deux semaines, aucune circulation locale permise. Ensuite, une voie du côté est sera maintenue en direction sud, circulation locale permise.
- Durant la fermeture, veuillez suivre la signalisation aux abords du chantier pour connaître les chemins de détour mis en place.

### **Rue Peel, entre les rues Wellington et Notre-Dame**

D'avril à automne 2021

- Fermeture de la rue Peel en deux temps : d'abord du côté ouest et ensuite du côté est;
- Maintien en tout temps d'une voie de circulation du côté opposé des travaux;
- Circulation locale permise jusqu'à la rue William. Puisque la rue William est complètement fermée à la circulation à l'intersection de la rue Peel, veuillez effectuer un virage en U à la rue William pour retourner sur vos pas;
- Détour par le boulevard Robert-Bourassa ou la rue de la Montagne.

### **Horaires des travaux**

- du lundi au vendredi de 7 h à 19 h
- le samedi de 8 h à 19 h
- le dimanche de 8 h à 18 h

### **AUTRES IMPACTS**

**Accès** : accès aux bâtiments et résidences maintenu en tout temps. L'accès au stationnement intérieur est maintenu en tout temps, sauf en cas de situation exceptionnelle où les propriétaires seront informés et un stationnement temporaire sera offert.

**Stationnement sur rue**: aucun stationnement sur rue ne sera permis.

**Trottoirs**: des corridors sécurisés seront aménagés pour les piétons et les véhicules d'urgence.

**Collecte des déchets**: les horaires habituels demeurent en vigueur. Identifiez vos bacs et poubelles afin de permettre leur retour devant votre bâtiment.

